

LEES, JOHN (jusqu'en 1780 environ, il ajoutait **Junior** à sa signature ; il signait parfois **Jean Lees**), marchand, officier de milice, propriétaire foncier, homme politique, juge et fonctionnaire, né vers 1740 en Écosse, fils de John Lees, marchand ; décédé le 4 mars 1807 à Lachine, Bas-Canada.

John Lees arrive à Québec avec ses parents immédiatement après la Conquête. Déjà, en octobre 1761, son père est établi dans la basse ville où il tient commerce jusqu'à son départ pour l'Écosse, vers 1777. Les deux Lees se mêlent aux luttes politiques qui agitent la colonie [V. George ALLSOPP]. En 1766, Lees fils va en Angleterre pour se plaindre des lois régissant l'administration de la justice [V. Maurice MORGANN] ; il s'y rendra à deux autres reprises dans le même but. En janvier 1774, il figure parmi les 148 signataires d'une pétition envoyée au roi pour demander une chambre d'assemblée et, en novembre, parmi ceux qui désirent ardemment le rappel de l'Acte de Québec. Le 2 décembre 1775, l'armée américaine se trouvant aux portes de Québec [V. Benedict ARNOLD ; Richard Montgomery*], Lees s'enrôle comme enseigne dans la compagnie de milice dont William GRANT (1744–1805) est capitaine ; peu après, il devient capitaine de milice lui-même. Pendant le siège de la ville, sa propriété de la rue Saint-Pierre subit des dommages importants.

En 1773, Lees s'était associé avec le marchand Alexander Davison. Dès les débuts, la maison Davison and Lees se spécialise dans le commerce d'importation et l'approvisionnement des troupes britanniques cantonnées en Amérique du Nord, deux domaines fort lucratifs. Par exemple, un contrat de fourniture de farine à l'armée rapporte aux deux associés £300 par année, outre 25,5 p. cent de commission sur les achats qu'ils font. Ils deviennent aussi les fournisseurs de plusieurs marchands des régions de Québec et de Trois-Rivières, dont Pierre Du Calvet* qui, à sa mort en 1786, leur devait £3 600, et Aaron Hart* pour lequel ils agissent également comme représentant en Angleterre. Créanciers de petits marchands comme Alexandre DUMAS et John Justus Diehl, auxquels ils avancent des marchandises, ils en mettent plus d'un en faillite.

Comme beaucoup d'hommes d'affaires de l'époque, Lees et son associé pratiquent la spéculation foncière. Habités des bureaux des shérifs de Québec et de Montréal, ils concentrent leur activité à Québec et dans les paroisses situées à l'ouest de Trois-Rivières. Le 14 octobre 1784, ils acquièrent ainsi la seigneurie de Gastineau qu'ils revendront trois ans plus tard à George Davison*, frère cadet d'Alexander.

En 1786, Lees, agissant comme procureur, et les deux frères Davison obtiennent, grâce aux contacts politiques de ces derniers, partisans du *French party*, la ferme lucrative du Domaine du roi pour £400 par année pendant 16 ans [V. Henry Hamilton*]. François BABY fait aussi partie de l'association, mais ses partenaires rachètent bientôt sa part et se partagent l'ensemble des profits, une moitié allant à George Davison, l'autre à la Davison and Lees.

Leurs nombreuses activités dans la région de Trois-Rivières amènent Lees et Alexander Davison à s'intéresser aux forges du Saint-Maurice, dont ils sont d'ailleurs les fournisseurs. Le locataire, Conrad Gugy*, étant décédé, ils obtiennent, en mars 1787, le bail et le contenu de l'inventaire pour £2 300. Dès l'année suivante, les deux associés demandent au Conseil exécutif une prolongation de dix ans de leur location qui doit se terminer en 1799, alléguant qu'ils ont engagé beaucoup de dépenses et qu'ils devront investir davantage dans les forges « pour mieux servir les intérêts d'un plus large public ». Leur requête est rejetée, Hugh FINLAY ayant soumis avant eux une demande pour obtenir le bail, et le conseil jugeant que les raisons invoquées n'apparaissent « favoriser ni l'intérêt public, ni leur propre intérêt ». Toutefois, Finlay n'obtient pas le bail ; en 1793, Davison et Lees le vendent à George Davison, David Monro* et Mathew Bell*.

L'association entre Lees et Davison, d'abord prévue pour quelques années, fut renouvelée et dura 18 ans ; elle prit fin le 15 août 1791 pour des raisons que l'on ignore. Selon les clauses du règlement final, intervenu seulement en octobre de l'année suivante, Lees cède à son ex-associé sa part qui représente la moitié de toutes leurs affaires en échange de £1 000. Davison, de son côté, s'engage à rembourser une somme de £812 5 shillings 7 pence déboursée par Lees pour le compte de la société, plus toute somme jusqu'à concurrence de £200 que ce dernier pourrait justifier. En outre, si le bail du Domaine du roi est renouvelé, Lees recevra £200 par année pendant six ans. Bien entendu, il s'engage à remettre à Davison les montants qu'il pourrait encore recevoir au nom de leur société, ce qui sera chose faite en 1794. Par ailleurs, il continue seul à occuper, au moins jusqu'en 1800, le poste de fournisseur de l'armée. Durant son association avec Davison, Lees avait agi à quelques reprises à titre personnel, surtout comme procureur d'amis ou de marchands aux prises avec la justice.

En 1792 débute une nouvelle carrière pour Lees. En effet, le 10 juillet, il est élu député de la circonscription de Trois-Rivières à la première chambre d'Assemblée du Bas-Canada, fonction qu'il occupera tout le reste de sa vie. De même, il siège au Conseil exécutif à titre de membre honoraire à partir de la toute fin de 1794 jusqu'en décembre 1804, puis de membre actif jusqu'en 1807. Pendant les deux dernières années de sa vie, il est aussi juge de la Cour provinciale d'appel. Il semble délaisser presque complètement le monde des affaires, quoique le poste de garde-magasin général du département des Affaires indiennes, à Lachine, qu'il occupe à compter du 20 avril 1795, lui permette peut-être de réaliser certaines transactions. En tout cas, il lui rapporte presque £500 par année. Dès son premier rapport, Lees se fait remarquer en accusant les Queen's Rangers de vol de marchandises et de présents destinés aux Indiens. Par la suite, il se plaint souvent à ses supérieurs des frais qu'il doit engager personnellement pour le loyer et le chauffage de son bureau ; de plus, son propriétaire lui demandant un loyer trop élevé, il doit construire une maison dans le voisinage du magasin.

À la chambre d'Assemblée, Lees prend part aux débats dès les débuts, s'opposant à l'élection de Jean-Antoine PANET comme président et proposant sans succès James MCGILL. À la deuxième session, il réitère, proposant, encore en vain, que John YOUNG préside les délibérations des députés. Il s'oppose farouchement aussi à ce que le français soit une des langues officielles de la chambre et prône, avec d'autres membres du parti des bureaucrates, que les députés puissent présenter des projets de loi dans la langue de leur choix, mais que seul le texte anglais ait valeur légale. En ces premiers temps du parlementarisme canadien, Lees travaille aussi beaucoup à l'élaboration des règles de fonctionnement de l'Assemblée dont il est un des membres les plus assidus, ne s'absentant que trois ou quatre fois de 1792 à 1804. De plus, bien qu'il soit de tous les débats, deux problèmes le préoccupent plus particulièrement : les questions économiques et la sécurité de la colonie. Connaissant bien le négoce, il est souvent choisi pour faire partie ou pour présider des comités sur les importations, les taxes, les poids et mesures, la culture du chanvre, la pêche et le partage des revenus douaniers entre le Haut et le Bas-Canada. Royaliste ardent, craignant les menées de la France dans son ancienne colonie, il propose ou appuie plusieurs projets de loi pour réorganiser la milice et en augmenter les effectifs, ainsi que pour punir les « traîtres » et les déserteurs.

Outre ces principales occupations, Lees avait reçu, en 1787, une nouvelle commission de capitaine dans le Québec Battalion of British Militia ; membre de la Société d'agriculture du district de Québec depuis 1789, il en avait été l'un des administrateurs de 1791 à 1793, année au cours de laquelle il figura parmi les membres du conseil d'administration de la bibliothèque de Québec. En juin 1794, il adhéra à l'Association fondée cette année-là pour appuyer le gouvernement britannique. L'année suivante, il fut l'un des commissaires des chemins à barrières de Lachine. Il exerça, de plus, les fonctions de juge de paix du district de Québec de 1795 à 1799 environ. Comme bon nombre de fonctionnaires de cette époque, Lees demanda des concessions de terre ; une requête présentée en 1796 échoua, mais, en 1803, il reçut 541 acres dans le canton de Granby.

À partir de 1805, la maladie rongea John Lees qui ne peut assister aux séances de l'Assemblée. En mars 1807, il meurt à Lachine. Célibataire, il lègue ses biens à ses sœurs Jane, Sarah et Nancy, de Stirling, en Écosse. Mais ses comptes sont dans un tel désordre que James McGill, John CRAIGIE et John Richardson* refusent d'être ses exécuteurs testamentaires, et le procureur général saisit les livres et papiers du défunt. On mettra cinq ans à y voir clair.

YVES FRENETTE

ANQ-M, CE1-63, 6 mars 1807 ; CL, 1767–1799, 1^{er}, 31 mars 1781.— ANQ-MBF, CN1-6, 1^{er} avril 1807.— ANQ-Q, CN1-25, 9 déc. 1779, 9 juill., 20 sept., 25 oct. 1785 ; CN1-83, 29 janv. 1794 ; CN1-205, 6 févr. 1782 ; CN1-230, 21 sept. 1816 ; CN1-256, 25, 31 oct. 1792 ; CN1-284, 29 nov. 1787, 13 juin 1796 ;

P1000–27–502.— APC, MG 11, [CO 42] Q, 29 : 942–946 ; 38 : 108, 119s. ; 114 ; MG 23, 113, 1 ; RG 1, L3^L : 20198–20201, 35318–35320 ; RG 4, A1, 27 ; 92 ; B 17, 4, 25 janv. 1784 ; 11 ; 14 ; RG 8, I (C sér.), 546 : 138s. ; RG 68, 238 : 814–817.— Arch. du séminaire de Trois-Rivières (Trois-Rivières, Québec), Fonds Hart, OC–4, Agents des Hart.— AUM, P 58, J2/150.— BL, Add. mss 21738 : 75–77 (copies aux APC).— PRO, T 64/115 (mfm aux APC).— B.-C., chambre d'Assemblée, *Journaux*, 1792–1807.— *Doc. relatifs à l'hist. constitutionnelle, 1759–1791* (Shortt et Doughty ; 1921), 1 : 479.— [Frederick] Haldimand, « Journal intime du gén. Haldimand », APC *Rapport*, 1889 : 174s.— *John Askin papers* (Quaife), 2 : 544.— [Francis Maseres], *An account of the proceedings of the British, and other Protestant inhabitants, of the province of Quebeck, in North-America, in order to obtain an House of Assembly in that province* (Londres, 1775), 241.— *La Gazette de Québec*, 3 janv. 1793, 10 avril, 3 juill. 1794, 12 mars 1807.— *Almanach de Québec*, 1788 : 47 ; 1791 : 38, 43, 82 ; 1792 : 104, 119, 158 ; 1794 : 122 ; 1796 : 61 ; 1799 : 77 ; 1801 : 80, 102.— F.-J. Audet, « Les législateurs du B.-C. ».— F.-J. Audet et Édouard Fabre Surveyer, *Les députés de Saint-Maurice et de Buckinghamshire, 1792–1808* (Trois-Rivières, 1934), 8.— « Papiers d'État – B.-C. », APC *Rapport*, 1891 : 63 ; 1892 : 234, 243 ; 1893 : 63.— M.-F. Fortier, *La structure sociale du village industriel des forges du Saint-Maurice : étude qualitative et quantitative* (Canada, Direction des parcs et lieux hist. nationaux, *Travail inédit*, 259 (Ottawa, 1977), 95.— F.-J. Audet et Édouard Fabre Surveyer, « John Lees », *La Presse*, 18 juin 1927 : 53, 63.— « La famille Bell », *BRH*, 42 (1936) : 129.— Albert Tessier, « Les Anglais prennent les forges au sérieux », *Cahiers des Dix*, 14 (1949) : 176.

Bibliographie générale

© 1983–2025 Université Laval/University of Toronto